



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rentrée scolaire : septembre 2022

**DEMANDE DE DEROGATION  
POUR UNE ENTREE AU COLLEGE HORS SECTEUR  
Classe : 5<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup>**

**Votre enfant est scolarisé dans un collège de Guyane**

Votre interlocuteur est le chef d'établissement du collège fréquenté par votre enfant. La campagne de demande de dérogation se déroule du **16 mai au 27 juin 2022**.

**Vous emménagez en Guyane**

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un autre collège que celui du secteur.  
La campagne de demande de dérogation se déroule du **16 mai au 27 juin 2022**.

Dans ce cas, les familles sont invitées à :

- Remplir le formulaire de demande de dérogation (assouplissement de la carte scolaire)
- Joindre le dernier bulletin de l'élève précisant son niveau de classe (passage ou redoublement)
- Joindre la copie d'un justificatif de domicile datant de moins de deux mois (facture EDF ou SGDE, quittance de loyer ect.)

Les demandes de dérogation et les pièces justificatives sont à retourner au plus tard le **27 juin 2022** au rectorat de la Guyane par courriel à [divisco@ac-guyane.fr](mailto:divisco@ac-guyane.fr).

Les décisions seront communiquées aux familles.